

tous TERRITORIAUX!

→ **Le magazine**

Le semestriel des adhérents de la MNFCT

N° 14 - Automne 2023 - www.mnfct.fr



Dossier

LA FONCTION PUBLIQUE

**TERRITORIALE EN PANNE
DE CANDIDATS**



Notre mutuelle

**90 ans
à vos côtés!**

Notre santé

Rentrée scolaire :
Où en êtes-vous
de votre
vaccination ?



Pour vous abonner et recevoir
notre newsletter Tous territoriaux!
Envoyez un mail à contact@mnfct.fr

© P. Lecomte



Éric Marazanoff,
Président de la MNFCT,
Mutuelle Nationale des
Fonctionnaires des
Collectivités Territoriales

Ensemble, faisons vivre notre raison d'être

L'accord signé entre les organisations syndicales et les représentants des employeurs publics locaux le 11 juillet dernier était attendu par tous ceux qui ont à cœur de promouvoir de nouveaux droits sociaux pour les fonctionnaires territoriaux. Cet accord prévoit des avancées notables en matière de prévoyance avec la garantie, pour les agents en situation de maladie ou d'invalidité, du maintien de 90 % de leur rémunération. Si cet accord est transposé dans des décrets, cette couverture se fera dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire, avec une participation pour moitié de la collectivité.

Des dispositions visant à davantage encadrer les conventions de participation et la procédure de labellisation sont également prévues pour la complémentaire santé. Pour notre part, nous rappelons notre attachement à ce que l'ensemble des procédures de mise en place des participations pour la complémentaire santé soient maintenues. La labellisation n'est pas moins solidaire que les contrats collectifs puisqu'elle fait reposer la solidarité sur une base plus large, les contrats labellisés ayant une diffusion nationale.

Alors que le paysage de la protection sociale complémentaire est en pleine mutation dans la fonction publique, et que nous fêtons cette année notre 90^e anniversaire, avec le conseil d'administration, nous avons souhaité questionner le sens de notre action. Ce questionnement s'est traduit par l'élaboration d'une « raison d'être » qui a été adoptée lors de notre dernière assemblée générale. « Solidaire, accessible, à l'écoute du monde territorial, la MNFCT s'engage et agit pour la santé, la protection et l'accompagnement de celles et ceux qui font vivre le service public local ». Désormais, cette raison d'être est inscrite dans nos statuts. Il nous appartient maintenant de la faire vivre au quotidien.

P. 4



P. 6



P. 8



P. 12



P. 15



Sommaire

N° 14 - AUTOMNE 2023

NOTRE MUTUELLE

On s'engage → P. 4

Une nouvelle raison
d'être

Ils s'engagent → P. 6

Témoignages :
les raisons de leur
engagement

Prévention → P. 7

Des ateliers pour
sensibiliser les agents
aux risques d'addictions

NOTRE VIE

Dossier → P. 8

Attractivité :

La fonction publique
territoriale en panne
de candidats

Décryptage → P. 12

Assurance de prêt
immobilier : vous avez
le droit de choisir

NOTRE SANTÉ

On en parle → P. 14

Mon espace santé

Bon à savoir → P. 15

Rentrée scolaire :
où en êtes-vous
de votre vaccination ?

**tous
TERRITORIAUX!**

→ Le magazine

est le magazine semestriel des adhérents de la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT), organisme immatriculé au répertoire Sirene sous le numéro Siren 784442899 — Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité — MNFCT, 3 rue Franklin, CS 30036 93108 Montreuil Cedex — Tél. : 01 85 58 68 68 — Site : mnfct.fr — Directeur de la publication : Éric Marazanoff — Rédacteur en chef : Félix Gigliotti — Conception, rédaction et diffusion : CITIZENPRESS — Site : citizen-press.fr — Rédacteurs : Sevin Rey-Sahin, Eric Allermoz, Julia Hlmi, Cyprien Machtalere — Couverture : Getty Images — Impression : Vincent — septembre 2023





90 ans à vos côtés!

→ Cette année marque le 90^e anniversaire de la MNFCT. 90 ans de présence et d'action pour protéger celles et ceux qui font vivre les services publics locaux. Retour sur une histoire marquée par des combats et des défis auxquels la mutuelle a toujours su répondre.

C'était en octobre 1933, il y a 90 ans déjà. De la volonté de deux hommes de protéger ceux qui font la vie des communes est née la Caisse des communes. « Vous imaginez, la Sécurité sociale n'existait même pas à l'époque ! », a lancé Jean-Claude Galan, trésorier de la mutuelle, lors de l'assemblée générale en juin dernier au siège de la Macif. En effet, avant la généralisation des assurances sociales pour tous, Lucien Jayat, militant syndicaliste, et Henri Sellier, conseiller général et maire de Suresnes, créent une caisse mutuelle du personnel des communes. Depuis lors, l'histoire de la mutuelle a été jalonnée de combats pour la solidarité avec les fonctionnaires communaux puis territoriaux. Ainsi, pendant la Seconde Guerre mondiale, la mutuelle a continué à payer des prestations aux familles des agents en service, des mobilisés ou des prisonniers. Depuis le décret instituant la Sécurité sociale en tant que régime obligatoire en 1946, la MNFCT a milité pour défendre les acquis de ce régime tout en s'adaptant à un contexte mouvant pour proposer des solutions adaptées aux besoins de ses adhérents.

Dès 2005, soucieuse d'accompagner les agents sur le terrain, la MNFCT a créé Preformance. À travers cette entité, devenue MNFCT Prévention, la mutuelle multiplie les ateliers et les formations à destination des adhérents sur les grands sujets de santé publique comme la nutrition, le sommeil ou encore le bien-vieillir. En 2011, lorsque la loi a permis aux collectivités territoriales de contribuer à la protection sociale complémentaire de leurs employés, la MNFCT s'est positionnée en proposant des contrats individuels labellisés. « Nous proposons désormais des contrats labellisés sur l'ensemble du territoire national aussi bien par le biais des 450 points d'accueil physique de la Macif que sur Internet », souligne le président Éric Marazanoff. L'année 2012 a marqué un jalon essentiel de l'histoire de la mutuelle lorsque la MNFCT a intégré l'écosystème Macif. « Nous nous sommes unis pour mieux protéger », affirme Félix Gigliotti, directeur général. Cet anniversaire est célébré dans un contexte économique difficile pour tous les agents et à la veille d'une nouvelle réforme de la protection sociale complémentaire. « C'est l'occasion de regarder

cette histoire écrite ensemble, d'exprimer notre engagement pour un mutualisme et une réponse humaniste aux défis de notre temps comme la digitalisation ou encore la réforme de la protection sociale complémentaire. Cette date symbolique dans le contexte actuel nous rappelle également que nous devons assumer notre héritage issu du mouvement social et continuer nos actions pour peser dans les grandes décisions publiques qui impactent la santé pour tous », assure Félix Gigliotti.



© P. Lecomte

5 dates clés

1933

Création

de la Caisse mutuelle du personnel des communes

1937

Fusion

de la Mutuelle des communaux de la mutuelle unitaire

1983

La MCPH devient

la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT)

2011

Affiliation

à la SGAM Macif

2013

Labellisation

des offres

Deux questions à...



© P. Lecomte

Félix Gigliotti
directeur général de la MNFCT

Pourquoi avoir souhaité redéfinir la raison d'être de la mutuelle ?

Cette année, nous fêtons nos 90 ans. Cette date était l'occasion de réaffirmer les raisons de notre existence. Alors qu'il existe un vrai courant qui pousse les entreprises à se définir comme entreprise à mission, la MNFCT est née entreprise à mission et il était important de l'explicitier. À la veille d'une nouvelle réforme de la protection sociale complémentaire, après un contexte sanitaire difficile, il était aussi important d'interroger nos partenaires sur leurs attentes et de nous réinterroger sur ce que nous sommes et voulons être pour répondre au mieux aux attentes de nos adhérents.

Quels ont été les changements essentiels dans cette nouvelle raison d'être ?

Nous avons ajouté l'accompagnement et l'accessibilité. Bien que ces deux valeurs fassent partie de notre ADN, dans le cadre de nos travaux d'enquête auprès de nos partenaires, nous avons compris que ces deux mots devaient apparaître clairement. Par exemple, tous doivent savoir que pour être accessible à tous dans un contexte de fracture numérique, la MNFCT maintient ses points d'accueil physique tout en investissant dans le numérique. L'accompagnement est également une valeur forte qui devait être visible car en tant que mutuelle affinitaire, nous ne sommes pas seulement un opérateur en complémentaire santé, nous sommes présents à tous les moments de la vie des agents et œuvrons pour faire entendre leurs voix dans toutes les réformes qui vont les affecter.

→ Vie de la mutuelle

Une nouvelle raison d'être

→ La MNFCT a dévoilé en juin dernier sa nouvelle raison d'être. Définie après avoir questionné ses partenaires, ses salariés et un panel d'adhérents et adhérentes, cette phrase exprime l'ambition, l'ADN et la ligne directrice de la maison.

« **S**olidaire, accessible, à l'écoute du monde territorial, la MNFCT s'engage et agit pour la santé, la protection et l'accompagnement de celles et ceux qui font le service public local. » Plus qu'une phrase ou un simple slogan, il s'agit là de la nouvelle raison d'être de la MNFCT votée à l'unanimité par les délégués réunis lors de l'assemblée générale du 23 juin dernier. « Notre raison d'être nous permet d'affirmer et d'explicitier clairement nos engagements auprès de tous nos partenaires et notre ancrage dans le monde territorial », souligne le président Éric Marazanoff.

Pour définir cette nouvelle raison d'être, la MNFCT a interrogé un panel de salariés, adhérents, élus locaux, collaborateurs au sein du groupe AEMA mais aussi des organisations syndicales pour comprendre leurs attentes vis à vis d'une mutuelle mais aussi leur perception de la MNFCT. La solidarité, la proximité, la disponibilité et la défense des agents territoriaux ont été largement évoquées dans les réponses. Sur une liste de onze propositions, le conseil d'administration a validé la phrase qui a su synthétiser les attentes mais aussi l'ADN de la mutuelle. Inscrite dans les statuts, cette définition, telle une boussole, guidera toutes les décisions de la MNFCT.



© Gettyimages

→ Protection sociale complémentaire

La MNFCT réaffirme sa position pour une réforme à la hauteur des enjeux

→ Les collectivités territoriales auront l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dès 2025 pour la prévoyance, et dès 2026 pour la santé. La MNFCT s'engage pour que cette réforme soit une réussite pour les agents et leurs employeurs.

« Nous poursuivons notre travail de conviction pour que la réforme de la protection sociale complémentaire soit une avancée sociale et non un rendez-vous manqué », a rappelé Éric Marazanoff, président de la MNFCT, lors de l'assemblée générale de la mutuelle le 23 juin dernier. Cette réforme rendra obligatoire la participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents en prévoyance dès 2025 et en santé des 2026. Cette mesure notable augmentera le nombre d'agents couverts sur tout le territoire et participera à renforcer l'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale. Toutefois, des améliorations sont nécessaires pour qu'elle soit à la hauteur des enjeux. En termes de participation, celles annoncées par le décret du 20 avril 2022 (15 euros en complémentaire santé et 7 euros en prévoyance) sont considérées comme nettement insuffisantes par l'ensemble des organisations syndicales et des mutuelles des agents territoriaux. La MNFCT réaffirme sa volonté de voir une participation minimale réellement incitative en santé et en prévoyance.

Engagée pour la labellisation

Après la réforme, les collectivités pourront choisir entre la labellisation et les conventions de participation pour la protection sociale complémentaire de leurs agents. La première laisse la liberté

L'avis de...



© P. Lecomte

Robert Feuilloley,
vice-président
de la MNFCT

Solidarité intergénérationnelle

« La loi de 2011 fixait un écart de cotisation maximum de 1 à 3 entre la cotisation la moins chère payée par des agents les plus jeunes et la plus chère payée par des agents plus âgés, cette réforme vient réduire ce ratio de 1 à 2. Cette nouveauté pourra se traduire par l'augmentation des cotisations des plus jeunes et une légère hausse de celles des plus âgées. Cela fragilise le principe de solidarité intergénérationnelle. Nous proposons un ratio de 1 à 2,5 pour nous maintenir dans une architecture proche de celle en vigueur. »

à chacun de choisir sa complémentaire santé parmi une liste de contrats labellisés. Dans le second cas, après avoir mis en concurrence plusieurs opérateurs, la collectivité signe une convention unique avec celui dont l'offre lui correspond davantage. Depuis les premières heures, la MNFCT s'est toujours engagée pour la labellisation. Dans les conventions de participation, le tarif le plus bas est souvent privilégié, les autres critères, comme le niveau de solidarité entre actifs et retraités étant minorés. Pour les petites collectivités, la réforme prévoit que les centres de gestion proposent une convention de participation (contrat groupe) à l'échelle départementale. Le développement de ces contrats collectifs modifiera à la fois les conditions des équilibres économiques, mais aussi l'essence même du mutualisme qui consiste en un ensemble d'individus qui font le choix volontaire d'être solidaires ensemble.

→ Témoignages

Les raisons de leur engagement

→ Quatre nouveaux délégués et une administratrice, venus des quatre coins de France, ont participé à leur toute première assemblée générale le 23 juin dernier. L'occasion de faire leur connaissance et de les questionner sur les raisons de leur engagement.

© Photos : P. Lecomte



Jacky Kremer, 63 ans, responsable ressources humaines au conservatoire de Nîmes

« Étant en lien permanent avec les agents territoriaux, j'ai eu envie de m'investir davantage auprès d'eux et de porter leurs voix au sein de la mutuelle. J'ai moi-même adhéré à la mutuelle pour la qualité de sa couverture, et en devenant délégué, j'ai découvert que la MNFCT est bien plus qu'une mutuelle, c'est une institution avec de véritables valeurs de partage et de solidarité. »



Victor Hugo Portella, 65 ans, retraité, ancien responsable de la médiation sociale à Lormont

« Le mutualisme et l'économie sociale et solidaire m'ont toujours paru être des voies alternatives à celle du profit. C'était donc une évidence pour moi de m'investir au sein de la MNFCT, de participer à la gouvernance de cette grande maison, et de représenter les adhérents tout en leur apportant des réponses, notamment en matière de prévention. »



Gweola Urbain, 64 ans, agent d'entretien à la mairie de Lorient

« Les valeurs de la MNFCT correspondent à ma vision de la santé pour tous. La prévention, l'accompagnement et la proximité avec les agents sont au cœur de son essence. En tant que déléguée, je souhaite participer aux ateliers de prévention mais aussi faire comprendre à mes collègues qu'au-delà du tarif ou de la couverture, une mutuelle, ce sont des valeurs et de l'engagement. »



Anthony Dagherne, 51 ans, employé au service voirie de Lorient

« Ayant un mandat au sein de l'Assurance maladie du Morbihan, j'ai une bonne connaissance de la Sécurité sociale. J'observe que nous sommes dans une démarche de transferts des charges de l'Assurance maladie vers les mutuelles. En devenant délégué, j'ai eu envie de participer aux deux volets de la protection sociale. Je voudrais aussi représenter la MNFCT afin que les agents fassent la différence entre assurances et mutualité. »



Sylvie Chabanais, 56 ans, administratrice depuis janvier 2023, agent au conseil départemental de Charente

« Au quotidien, je sillonne tout le département et je suis très proche des agents. Ils sont nombreux à souffrir du contexte économique actuel, c'est important pour moi de les représenter au sein du conseil d'administration, faire remonter leurs besoins. Notre défi aujourd'hui est de leur offrir la meilleure protection au juste prix. »

→ Santé professionnelle

Des ateliers pour sensibiliser les agents aux risques d'addictions

→ Soucieuse de la santé des agents territoriaux, la MNFCT organise régulièrement des ateliers prévention sur divers sujets. Les ateliers du premier semestre de l'année 2023 ont été essentiellement consacrés aux addictions : tabac, alcool et autres produits psychoactifs.

En visio, dans une collectivité ou dans ses locaux, la MNFCT propose des ateliers de prévention toute l'année sur des sujets de santé publique tels que le diabète, l'hypertension artérielle et les AVC, le vieillissement, mais aussi les addictions aux substances psychoactives. C'est cette dernière thématique qui a été le sujet du premier semestre 2023 de MNFCT Prévention. L'objectif : sensibiliser, informer, former, apporter des solutions face aux addictions. En effet, la consommation régulière de substances psychoactives est fortement répandue en France : près de 13 millions de Français fument quotidiennement du tabac, 5 millions consomment de l'alcool et 900 000 du cannabis.

Un jeu de cartes pour sensibiliser en s'amusant

Pour ses ateliers de prévention sur les addictions, la MNFCT a créé un outil ludique et amusant : un jeu de cartes info/intox sur les substances psychoactives. Un bon moyen d'échanger avec les agents et de les sensibiliser sur les effets, risques et motivations à consommer différents pro-

duits, notamment l'alcool. Selon l'Inpes, 16 % des actifs déclarent consommer de l'alcool sur leur lieu de travail. Les facteurs de consommation sur le lieu de travail sont souvent le stress, les postures pénibles ou encore le travail en plein air, et touchent tous les secteurs d'activité. Ce jeu est aussi l'occasion de rappeler aux agents les solutions pour se faire accompagner : groupes de parole, numéro vert, assistance sociale, en parler à son ou sa manager...

Des formations pour les agents territoriaux

La MNFCT propose également ses services de formation aux collectivités qui le souhaitent. Intitulée « Situations à risques face à la consommation d'alcool et autres produits psychoactifs, le rôle du manager », cette formation prévue sur une journée a été coconçue avec la Mutualité française Île-de-France et certifiée Qualiopi. Depuis le début de l'année, près de 50 agents territoriaux ont été formés à la problématique des addictions. En octobre, deux sessions sont déjà organisées pour former 24 autres managers.



TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR LES DANGERS DE L'ALCOOL

1/ Les recommandations sanitaires concernant la consommation d'alcool sont :

- A) Pas plus de vingt verres par semaine et pas plus de quatre verres par jour.
- B) Pas plus dix verres par semaine, pas plus de deux verres par jour et pas tous les jours.
- C) Pas plus cinq verres par semaine, pas plus d'un verre par jour et pas tous les jours.

2/ L'alcool est-il une drogue ?

- A) Pas du tout, si l'alcool était une drogue, on n'en boirait pas à chaque événement !
- B) Non, car la consommation d'alcool est légale.
- C) Oui, l'alcool est même la drogue la plus dangereuse.

3/ Les conséquences de l'alcool sont-elles plus graves chez les moins de 25 ans ?

- A) Oui, elles le sont.
- B) Non, elles sont plus graves chez les plus de 50 ans.
- C) Non, les conséquences de l'alcool sont les mêmes quel que soit l'âge.

RÉPONSES

1/ Réponse B : il est recommandé de ne pas dépasser deux verres (dose standard) par jour et dix verres par semaine, et d'avoir au moins un jour de la semaine sans consommation.
2/ Réponse C : Ayant des effets psychotropes incitant à un usage répétitif créant une dépendance psychique et physique, l'alcool est une drogue selon la définition de l'Académie nationale de médecine.
3/ Réponse A : Plus on boit tôt, plus il y a de risques pour les facultés intellectuelles et cognitives.

Agenda des ateliers prévention de la rentrée

19 septembre à Montreuil : atelier « Mieux comprendre le diabète »

10 octobre à Lille : mardi territorial « Inaptitude, invalidité et reclassement »

17 octobre en visioconférence : atelier « Insuffisance cardiaque »

23 octobre à Lille : atelier « Bien vivre le vieillissement »

15 novembre en visioconférence : atelier « Hypertension artérielle et AVC »

X novembre à Montreuil : mardi territorial « Attractivité des collectivités territoriales »

→ Inscrivez-vous par mail à prevention@mnfct.fr ou via le formulaire sur le site!



Attractivité La fonction publique territoriale en panne de candidats

→ Alors que de plus en plus de jeunes recherchent des métiers qui ont du sens, à forte utilité sociale, la fonction publique territoriale attire peu de candidats. Un phénomène paradoxal qui s'aggrave d'année en année et qui mobilise aujourd'hui État et collectivités en quête de solutions.

À l'heure où l'on parle de « grande démission », où l'on voit de plus en plus de jeunes issus de grandes écoles bouder les fleurons du CAC 40 pour chercher des métiers « qui ont du sens », le service public, notamment territorial, a peut-être une carte à jouer. « De plus en plus d'étudiants recherchent des métiers utiles pour la société, l'environnement, notamment dans les écoles d'ingénieurs. Et le regard porté sur les services publics a légèrement évolué avec la crise sanitaire : beaucoup se sont aperçus que ceux-ci nous avaient permis de tenir la société

pendant le Covid », explique Valérie Bouvier, directrice générale du Centre de gestion 74 (Haute-Savoie). Et d'ajouter : « Mais cela ne se traduit pas encore par un regain d'attractivité de la fonction publique territoriale. Cela prendra du temps. La prise de conscience n'est pas toujours synonyme d'action. »

Un manque d'attractivité criant

En 2023, le constat partagé par tous est plutôt celui d'un manque d'attractivité flagrant des services publics en général, et notamment de la fonction publique territoriale. « Nous payons le prix d'années d'inaction », résume Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), auteur avec Corinne Desforges et Mathilde Icart d'un rapport sénatorial sur *L'attractivité de la fonction publique territoriale* remis au Sénat en 2022 (voir « Point de vue »). La pyramide des âges des fonctionnaires territoriaux est défavorable. Beaucoup ont commencé leur carrière dans les années qui ont suivi la création de la FPT, en 1984, à la suite des lois de décentralisation. Conséquence ? Sur certains métiers, environ un tiers des fonctionnaires territoriaux devraient prendre leur retraite d'ici à 2030. Une situation qui crée d'ores et déjà de sérieuses pénuries de candidats sur la quasi-totalité des postes (voir « Bon à savoir »).

À Saint-Julien-en-Genevois, dans l'agglomération transfrontalière du Grand Genève, 8 % des postes ne trouvent pas de candidats. Le taux atteint 33 % pour la police municipale et 50 % pour les ingénieurs. Un casse-tête aggravé par la proximité de la Suisse, mais partagé par la plupart des collectivités.

Face à cette situation, collectivités et centres de gestion recherchent des solutions pour faire face à l'urgence, mais aussi résorber de manière plus structurelle le déficit d'attractivité de la fonction publique territoriale. À l'initiative de Valérie Bouvier, le Centre de gestion de la Haute-Savoie a mis en place un vivier de candidats pour les missions temporaires (notamment celles de managers de transition), sorte d'intérim du service public territorial. Parallèlement, le centre de gestion aide les collectivités à moderniser leurs modes de recrutement et à travailler leur marque employeur, via un guide « marque employeur » et des ateliers (voir « Zoom sur »). « Les collectivités doivent notamment revoir leurs méthodes de recrutement. La plupart des annonces sont rédigées en langue administrative, ce qui ne parle pas du tout

>>> page 10

Point de vue



@Philippe Crochard

Philippe Laurent,
Maire de Sceaux, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

“ Il est devenu urgent d'agir ”

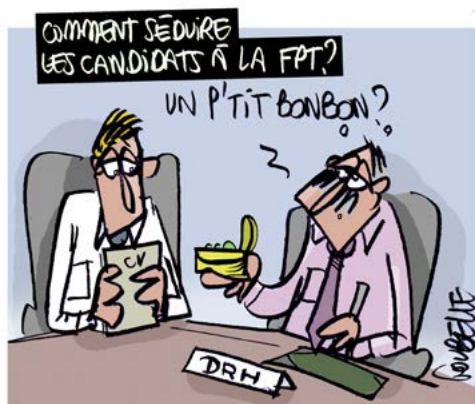
« La fonction publique territoriale souffre depuis des années d'un déficit d'attractivité, un phénomène aggravé par les tensions actuelles sur le marché du travail. Ce phénomène découle de plusieurs facteurs convergents, à commencer par l'extrême faiblesse des rémunérations. Malgré les efforts faits, notamment récemment, les métiers de la FPT sont très mal payés, a fortiori les métiers d'exécution. Le frein est d'autant plus grand que beaucoup de ces métiers sont à juste titre considérés comme difficiles et usants. La sécurité de l'emploi a longtemps été perçue comme une compensation à la modestie des salaires. Mais ce n'est plus le cas pour les jeunes générations qui rêvent de moins en moins d'un emploi à vie. D'autres facteurs rentrent en ligne de compte, comme la très grande méconnaissance de ces métiers et de la façon dont ils s'exercent concrètement, notamment de la part des jeunes et des étudiants. Nous payons le fait que les employeurs territoriaux ne se sont pas attaqués réellement à cette question, de manière structurée et organisée. Toutes les collectivités connaissent depuis des années des difficultés

de recrutement mais elles ont tardé à se pencher sur cette question. Certes, beaucoup ont commencé à travailler leur "marque employeur", mais le plus souvent dans une logique concurrentielle, alors qu'il faudrait, pour plus d'impact, qu'elles portent ces questions collectivement. Il faut s'unir aux autres fonctions publiques au sein de salons de l'emploi public, se faire connaître auprès des universités et écoles, reconstruire une image positive des métiers du service public. L'armée, par exemple, sait très bien le faire, en donnant envie aux jeunes de rejoindre les métiers de la défense. J'ajoute également que les décideurs politiques ont un rôle à jouer, car ils ont clairement leur part de responsabilité dans la dégradation de l'image du service public. Nous payons aussi le fait que durant 20-25 ans, la plupart des leaders politiques ont répété qu'il y avait trop de fonctionnaires et que personne n'a véritablement fait de la défense du service public son cheval de bataille. »

Philippe Laurent, né en 1954, est maire de Sceaux, vice-président de l'Association des maires de France (AMF) et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

L'œil
de

Goubelle



>>> aux jeunes. Il faut s'adresser au grand public, qui ne connaît pas l'univers des collectivités, ses sigles, ses intitulés », analyse Valérie Bouvier.

Plusieurs leviers à actionner

Les collectivités ont également des efforts à faire sur les rémunérations, problème numéro 1 de la FPT. « Entre 2005 et 2022, le point d'indice n'a augmenté que de 24 centimes. Du coup, les salaires ont littéralement décroché par rapport à l'évolution du coût de la vie : les agents territoriaux ont perdu entre 20 et 25 % de leur pouvoir d'achat », note Valérie Bouvier. Pour attirer des candidats, les collecti-

vités n'ont donc pas d'autre choix que de jouer sur les indemnités et les primes.

Tous les acteurs s'accordent à dire qu'un seul paramètre ne permettra pas de rétablir l'attractivité de la fonction publique territoriale et qu'il faut jouer sur tous les leviers : faire connaître la richesse des métiers de la FPT, changer l'image de celle-ci et travailler la marque employeur du service public dans son ensemble (pour les trois fonctions publiques : fonction publique d'État, fonction publique territoriale et hospitalière), revaloriser les rémunérations et fluidifier les carrières, simplifier les modes de recrutement et notamment le process des concours, transformer le management. Sans oublier un autre levier : le logement. Dans les grandes agglomérations et en zone frontalière, les collectivités peinent à recruter des agents de catégorie C du fait de la cherté et de la rareté des logements. D'où aussi l'importance au niveau national d'un renouveau de la politique en matière de logement social. Globalement, le service public territorial doit également s'adapter aux nouvelles aspirations des jeunes. « Les nouvelles générations souhaitent travailler autrement. Les collectivités doivent prendre en compte ces attentes et faire évoluer politiques RH et management », conclut Valérie Bouvier. Des attentes clairement identifiées par les enquêtes. Les candidats veulent du télétravail, des perspectives d'évolution, un management à l'écoute, développer leurs compétences, une qualité de vie au travail et un équilibre entre la vie personnelle et professionnelle...

BON À SAVOIR

Une kyrielle de métiers en tension

Si la plupart des métiers connaissent des difficultés de recrutement, la situation est encore plus critique pour les petites collectivités et les grandes agglomérations, où les agents ont de plus en plus de mal à trouver des loyers accessibles. La situation est notamment plus difficile dans l'Est et le Sud-Est que dans l'Ouest, plus attractif.

Les tensions sont particulièrement

fortes pour les métiers et filières suivants :

- Les secrétaires de mairie : d'ici à 2030, plus d'un tiers des secrétaires de mairie actuellement en poste seront à la retraite. Une situation dramatique qui a tardé à être prise en compte, puisqu'il a fallu attendre le printemps 2023 pour qu'une loi revalorise la fonction et favorise leur recrutement.
- La filière médico-sociale : auxiliaires

de puériculture, infirmières, travailleurs sociaux, animateurs.

- La filière technique : agents techniques, de voirie, cuisiniers, peintres.
- La filière administrative : gestionnaires des ressources humaines ou comptables
- La police municipale : 11000 policiers municipaux sont à recruter d'ici à 2026.
- Les métiers où secteur public et privé sont en concurrence : informaticiens, ingénieurs, techniciens.



© Gettyimages

→ Zoom sur...

La Haute-Savoie montre la voie

Recruter devient compliqué, sur tous les territoires. En Haute-Savoie, à deux pas de la Suisse, cela relève carrément de l'exploit. « Difficile de faire le poids quand le SMIC est à 4 400 euros brut dès que l'on passe la frontière », explique Valérie Bouvier, directrice générale du Centre de gestion 74. Conscients de l'aggravation des difficultés, les collectivités territoriales et les centres de gestion ont pris le problème à bras-le-corps. La commune de Saint-Julien-en-Genevois, épaulée par le CDG 74, a rendu public en mai

2023 un livre blanc comprenant 80 propositions pour l'attractivité des trois fonctions publiques en zone frontalière tendue. Soit 80 pistes très concrètes portant sur la rémunération (primes « vie chère », 13^e mois laissé à l'appréciation des collectivités, etc.), le logement des agents, la formation, le développement de la politique RH et le travail sur la marque employeur. De son côté, le CDG 74 multiplie les initiatives pour faire connaître les métiers de la fonction publique territoriale, notamment auprès des jeunes, et apprendre aux collectivités

à mieux communiquer et recruter. Il est notamment à l'origine d'un guide de la marque employeur et d'un *serious game* inspiré du Cluedo diffusé depuis le début de l'année auprès des collégiens et étudiants. Scénario : un vol a eu lieu dans une médiathèque ; au fil de leur enquête, les joueurs sont amenés à découvrir les métiers de la collectivité. « *Les jeunes n'ont aucune idée de la richesse de ces métiers, qu'ils réduisent trop souvent à des postes administratifs* », note Valérie Bouvier.

EN CHIFFRES

42 300

employeurs territoriaux emploient près de 2 millions d'agents, dont 75 % sont des fonctionnaires (chiffres 1^{er} janvier 2020).

6 candidats

en moyenne pour les concours de la fonction publique aujourd'hui, contre 16 en 1997 (source : rapport annuel 2022 sur l'état de la fonction publique).

68,1 %

des agents de la FPT déclarent ressentir de la fierté de travailler dans leur organisation, contre 75 % dans la fonction publique d'État et 64,6 % pour les salariés du privé.

Assurance de prêt immobilier : vous avez le droit de choisir

→ Le 1^{er} septembre 2023, la loi Lemoine sur l'assurance emprunteur a fêté son premier anniversaire. Cette loi a permis de faciliter le changement de cette assurance, généralement détenue à la banque, afin que les ménages qui remboursent un crédit puissent réaliser des économies.

1 Qu'est-ce que l'assurance emprunteur ?

Quand vous prenez un crédit immobilier, la banque vous demande de souscrire une assurance de prêt ou assurance emprunteur. Celle-ci permet la prise en charge du crédit en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de travail, voire de perte d'emploi. C'est donc un élément de protection essentiel pour votre famille et il est indispensable de bien la choisir. Mais à ce jour, plus de huit ménages sur dix sont toujours couverts par l'assurance de prêt de leur banque alors qu'il existe des solutions alternatives, c'est-à-dire proposées par des assureurs externes, à la fois plus économiques et plus couvrantes. Bonne nouvelle, grâce à la loi Lemoine, vous pouvez désormais changer d'assurance emprunteur à n'importe quel moment en cours de crédit et réaliser des économies importantes. En effet, en passant d'une assurance emprunteur bancaire standard à une assurance alternative, vous pouvez facilement économiser plusieurs milliers d'euros sur la durée de votre crédit, soit plusieurs centaines d'euros par an tout en conservant un niveau de garanties équivalent.

2 Comment changer d'assurance emprunteur ?

La loi vous permet de choisir votre assurance avant de signer votre offre de prêt (loi Lagarde) et d'en changer à tout moment en cours de crédit (loi Lemoine), sous réserve d'un niveau de garanties équivalent. Ainsi, si vous n'avez pas pu choisir votre assurance

emprunteur avant de signer votre crédit, vous avez le droit d'en changer quand vous le souhaitez ensuite grâce à la loi Lemoine : pas besoin d'attendre un an après la signature de votre crédit ou de rechercher la date anniversaire de votre contrat ! Bien entendu, plus vous changez rapidement et plus vous économisez, mais changer d'assurance sur un crédit plus ancien peut vous permettre de récupérer près de 50 € de pouvoir d'achat par mois. Le mieux est de réaliser un devis afin d'avoir une idée des économies possibles.

3 Quelles sont les démarches pour changer d'assurance de prêt ?

Pour changer d'assurance emprunteur, vous devez présenter à votre banque

un contrat avec un niveau de garanties équivalent à celui de votre contrat bancaire. Si c'est bien le cas, votre banque n'a pas le droit de s'opposer à votre demande de changement d'assurance.

La loi précise que :

- la banque dispose de dix jours ouvrés pour répondre à votre demande de substitution ;
- la banque ne peut modifier les conditions de votre offre de prêt ;
- la banque a interdiction d'appliquer des frais concernant votre demande de changement.

D'INFOS

→ mnfct.securimut.fr

1. Loi n° 2022-270 du 28 février 2022 « pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur ».

BON À SAVOIR

Exemples d'économies avec la Macif

Pour un emprunt de 220 000 € sur 20 ans au taux de 2,20 %, et d'emprunteurs assurés chacun à 100 % en Décès / Incapacité / Invalidité.

Profil du/des emprunteur(s)	Coût moyen de l'assurance de prêt bancaire (1)	Coût de la garantie emprunteur Macif (2)	Économies réalisées
Couple, 34 ans, employés, non-fumeurs	24 640 € soit un TAEA de 0,97 %	9 940 € soit un TAEA de 0,34 %	14 700 € 0,63 %
Emprunteur seul de 29 ans, cadre, non-fumeur	11 880 € soit un TAEA de 0,47 %	3 499 € soit un TAEA de 0,15 %	8 381 € 0,32 %
Couple, chacun 40 ans, commerçants, non-fumeurs	33 440 € soit un TAEA de 1,31 %	15 725 € soit un TAEA de 0,52 %	17 715 € 0,79 %

(1) Relevé de tarifs bancaires Securimut avril 2022 - (2) Sous conditions - Exemples au 01/06/2023

→ **Fonction publique**

Une formation pour préserver la santé mentale des agents territoriaux au travail



© Getty Images

La santé mentale au travail prend de plus en plus de place dans le débat public et devient un réel enjeu pour toutes les entreprises. La crise du Covid-19 n'y est pas pour rien : les modes de travail ont changé, l'arrivée du télétravail a impacté le rapport au travail, le temps que l'on y accorde et mis en évidence l'importance de l'équilibre vie professionnelle et personnelle. Aujourd'hui, 64 % des employés

français se disent stressés au travail selon l'étude « People at work 2022 » de l'ADP réalisée en septembre 2022. Il semblerait que ce phénomène affecte aussi la jeune génération qui s'attache davantage à la qualité et aux conditions de vie au travail. En effet, selon une récente étude réalisée par Moka.care et JobTeaser auprès de 900 jeunes actifs âgés de 18 à 30 ans en avril 2022, 88 % des répondants demandent que l'entreprise joue

un rôle d'accompagnement actif pour prendre soin de leur santé mentale. Alors, comment préserver la santé mentale des agents territoriaux ? En complément du plan Santé au travail dans la fonction publique, une circulaire du 23 février 2022 précise les objectifs et les modalités des formations au secourisme en santé mentale. L'objectif ? Sensibiliser les agents sur la question de la santé mentale et les détresses psychiques, mettre en place une culture de la prévention, promouvoir les lignes d'écoute et le 3114, communiquer sur les moyens de préserver sa santé mentale, déstigmatiser les troubles psychiques... Comment ? En proposant aux agents des formations de secourisme en santé mentale afin d'acquérir des connaissances sur les troubles de la santé mentale, repérer les signes de souffrance psychique, conseiller et orienter les personnes potentiellement concernées.

→ **Tabac**

Arrêter de fumer avec l'aide d'une application

Novembre arrive à grands pas et le Mois sans tabac mis en place chaque année par Santé publique France fait son grand retour. L'année dernière, c'est plus de 160 000 personnes qui ont participé à ce challenge en faveur de leur santé. Selon une récente étude de Santé publique France, 6 fumeurs quotidiens sur 10 souhaitent arrêter de fumer. Et si c'était votre tour ? Pour vous accompagner dans cette décision (qui peut être prise toute

l'année), une application a vu le jour : Tabac Info Service. Vous avez envie d'arrêter mais avez du mal à vous lancer ? Vous êtes décidés, la cigarette, c'est terminée ! Vous avez arrêté mais avez peur de flancher ? Ou avez totalement repris ? Peu importe votre état d'avancement, cette application est justement adaptée à votre profil, vos objectifs et vous apporte soutien, motivation et conseils pour faire des progrès. Au programme :



© Gettyimages

un questionnaire pour définir ce que la cigarette représente pour vous, des astuces pour la remplacer, des témoignages d'anciens fumeurs, des conseils et réponses de tabacologues, un simulateur de dépenses, un agenda avec l'historique de vos progrès...

EN CHIFFRES

162 012

c'est le nombre de participants à l'édition 2022 du Mois sans tabac, campagne mise en place par Santé publique France.

15 millions

de Français fument, dont 12 millions quotidiennement, selon une récente étude de Santé publique France.

59,3 %

des fumeurs interrogés déclarent avoir envie d'arrêter de fumer.

NOTRE SANTÉ

➔ on en parle

→ Mon espace santé

3 questions à Saïd Saïdi



© DR

Saïd Saïdi,
coordinateur régional
Mon espace santé
en Île-de-France

Qu'est-ce que Mon espace santé (MES) va changer dans la prise en charge médicale ?

MES reprend le Dossier médical partagé, mais la vraie valeur ajoutée réside sur ses quatre fonctionnalités majeures qui vont accompagner l'utilisateur et le rendre acteur de sa santé. Dans le cas du dossier médical, première fonctionnalité de Mon espace santé : l'utilisateur pourra déposer et consulter ses documents de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation...). Il pourra aussi mettre à jour ses antécédents médicaux via son profil médical afin d'avoir une meilleure prise en charge en cas d'urgence ou pour une première consultation chez un nouveau médecin traitant.

Pourquoi former des ambassadeurs MES à la MNFCT ?

Beaucoup ignorent l'existence de ce dispositif, c'est pourquoi nous avons mis en

place ces formations par le biais de la Délégation du numérique en santé. Les ambassadeurs Mon espace santé sont issus des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, du milieu associatif ou de mutuelles comme la MNFCT. Cette formation vise à accompagner les ambassadeurs et leur transmettre les informations essentielles afin qu'ils travaillent en synergie totale. Par exemple, l'ambassadeur MNFCT peut aider les adhérents dans leurs démarches en les redirigeant vers un autre ambassadeur du secteur médical ou associatif, et inversement.

Quel est le rôle de l'ambassadeur ?

Leur rôle est de promouvoir le dispositif auprès de leur structure et de permettre aux futurs usagers, ici les agents territoriaux, de maîtriser l'outil MES et de les rassurer sur l'utilisation de leurs données de santé. Ils peuvent organiser des ateliers ludiques pour leur apprendre à activer leur compte MES.

EN CHIFFRES

+ de 90 %
des assurés ont un profil
Mon espace santé.

+ de 42
millions de documents
ont été ajoutés par
les professionnels de santé
en 2022 sur la plateforme.

+ de 1 200
ambassadeurs ont été formés
à Mon espace santé.

Mon espace santé : bien plus qu'un dossier médical numérique

Disponible depuis janvier 2022, Mon espace santé est un service numérique personnel, sécurisé et gratuit mis en place par l'Assurance maladie et le ministère de la Santé pour organiser et gérer son suivi médical. À l'heure où la santé se digitalise progressivement – prise de rendez-vous en ligne, téléconsultation, télésurveillance – et facilite le quotidien des patients, Mon espace santé promet de « garantir un passage à la santé digitale en toute confiance et de garder le contrôle sur ses données de santé ». Comment ? En donnant accès aux assurés (adultes et enfants) à une plateforme, sous forme d'application mobile ou sur le web, regroupant dossier médical, profil (allergies, maladies, traitements, vaccination...), documents de santé (ordonnances, radio, scanner, certificats...) et différents services

numériques tels que des applications pour surveiller son taux de glycémie. Le + : une messagerie sécurisée et instantanée vous offre la possibilité d'échanger avec vos professionnels de santé. Prochainement, la plateforme accueillera un agenda médical pour suivre l'historique de vos rendez-vous et planifier les prochains ! Depuis juin, l'ensemble des collaborateurs de la MNFCT, en lien direct avec nos adhérents, ont été formés afin de devenir des ambassadeurs de Mon espace santé et sont en mesure de vous accompagner et de vous former à l'utilisation de votre espace santé.

D'INFOS

➔ ameli.fr/paris/assure/sante/mon-espace-sante

➔ Activez votre espace santé sur www.monespacesante.fr



Rentrée scolaire : où en êtes-vous de votre vaccination ?

→ À la rentrée, il est de bon ton de faire un bilan santé et savoir si vos vaccins et ceux de vos enfants sont à jour. Chaque année, 2 à 3 millions de vies sont sauvées dans le monde grâce à la vaccination, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Se vacciner, c'est se protéger tout en protégeant les autres en diminuant la propagation de maladies. Zoom sur cette pratique médicale.

Des rappels à l'âge adulte

Certains de ces vaccins nécessitent un rappel à l'âge adulte, notamment pour la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite à 25 ans. La vaccination contre les méningites et septicémies à méningocoque C est recommandée jusqu'à 24 ans pour les adultes non vaccinés dans l'enfance. Enfin, il existe le vaccin contre la grippe, avec une injection chaque année, vivement recommandé pour les personnes fragiles.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le mot vaccin vient d'une maladie appelée « vaccine », proche de la variole, qui touchait les bovins.

C'est en 1796 qu'Edward Jenner, médecin de campagne anglais, constate que les trayeuses en contact avec le virus de la vaccine étaient protégées de la variole pendant les épidémies. Il développe alors la première forme de vaccin.



© Getty/images

11 vaccins obligatoires pour faire sa rentrée scolaire

Les maladies contagieuses touchant plus souvent les enfants, 11 vaccins sont désormais obligatoires pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018. L'obligation vaccinale ne concerne que les enfants de 2 ans ou moins, sans effet rétroactif pour les enfants plus âgés, et conditionnent leur entrée à l'école (crèche, maternelle et primaire). Ils concernent la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, les infections invasives à *hæmophilus influenzae* de type B, l'hépatite B, les infections à pneumocoque, les infections invasives à méningocoque de sérogroupe C, la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Et pour le Covid-19 ?

Depuis le 27 avril 2023, la vaccination n'est plus recommandée mais reste possible pour ceux qui le désirent et elle n'est plus obligatoire depuis le 13 mai dernier pour les professionnels de santé et du secteur médico-social. Les personnes fragiles, à risques et les femmes enceintes sont invitées à faire le rappel vaccinal à l'automne 2023.

D'INFOS

→ Consulter le site public [vaccination-info-service.fr](https://www.vaccination-info-service.fr) et le calendrier de vaccination.

URGENCE

VENEZ EN AIDE AUX VICTIMES

SÉISME MAROC



Pour faire face à cette situation dramatique,
le Secours populaire français appelle à la
mobilisation de tous et aux dons financiers.



© Fadel Senna/AFP

Faites un don au Secours populaire
le plus proche de chez vous ou sur securspopulaire.fr



URGENCE